



Paris, le 16 octobre 2006

Le secrétariat national de la CGT-Culture

à

Monsieur le Ministre de la culture et de la  
communication

Monsieur le Ministre,

Vous avez décidé d'attribuer à chaque agent du ministère, titulaire ou contractuel, une prime exceptionnelle d'un montant de 300€ qui sera versée avec le traitement du mois de décembre 2006.

Vous déclarez vouloir reconnaître ainsi la contribution que chacun apporte à la qualité de l'action du ministère, en dégageant des crédits sous prétexte de « bonne gestion » liée à la LOLF.

Pour la CGT, cette prime ne résoudra en rien les problèmes salariaux que rencontrent les agents de l'Etat, surtout au regard des mesures arrêtées par le gouvernement pour la période 2006/2007, qui entérinent et aggravent les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années.

Qui plus est, Monsieur le Ministre, en dépit de vos propos, tous les agents du ministère ne percevront pas cette prime, puisque la très grande majorité des contractuels d'établissements en seront exclus.

Monsieur le Ministre, la CGT demande donc, que par mesure d'équité, des instructions soient données à tous les services et établissements publics pour que cette prime exceptionnelle soit effectivement versée à tous les agents.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments syndicalistes les plus vigilants

Pour le secrétariat national